

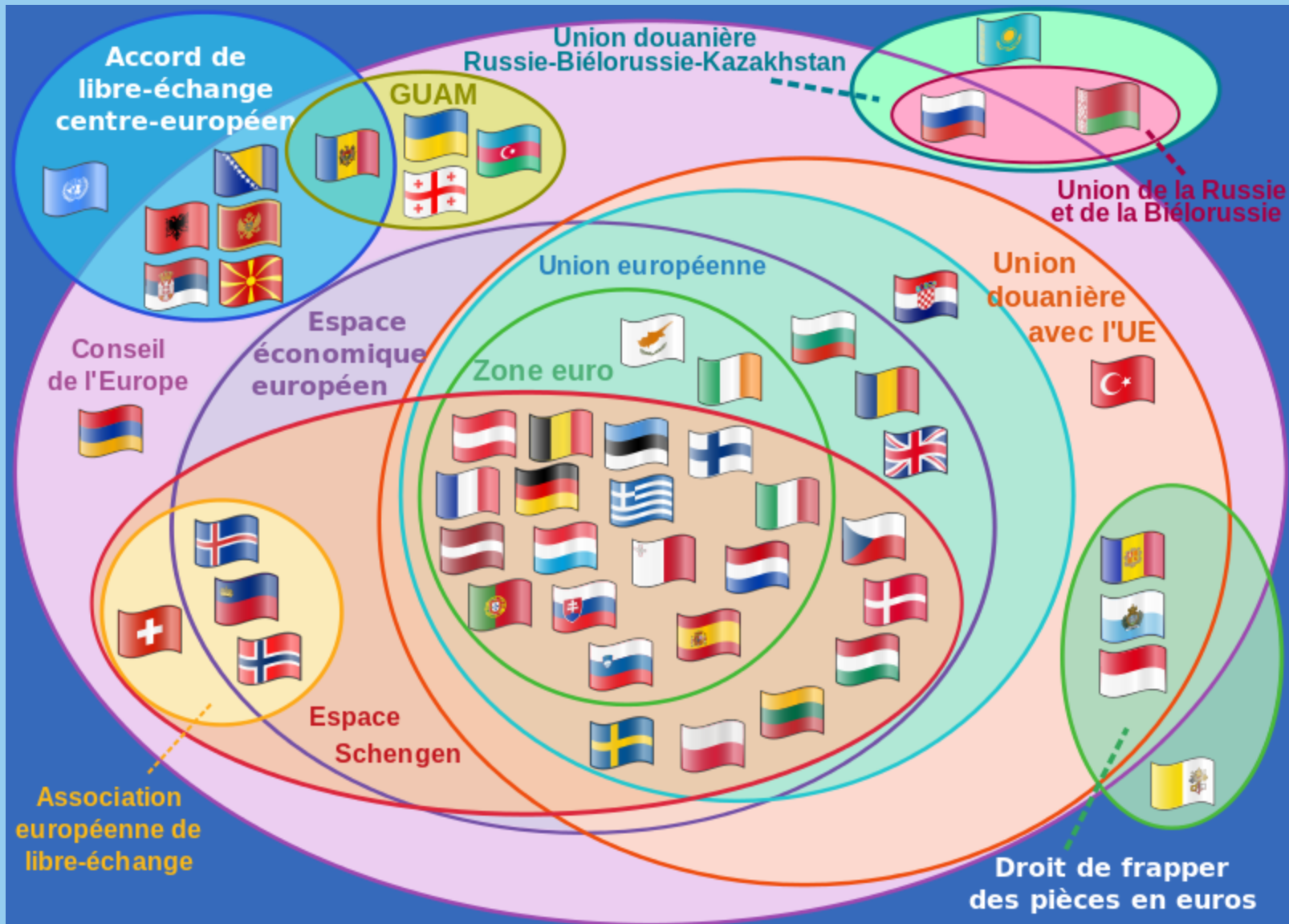
INTRODUCTION AU DROIT ET AUX INSTITUTIONS FRANCAISES ET EUROPEENNES



- **Partie 1 : Les institutions européennes**
- **Partie 2 : Les institutions françaises**
- **Partie 3 : Introduction générale au droit français et de l'Union européenne**

PARTIE 1 : Les institutions européennes

Introduction : Bref rappel sur les accords
européens

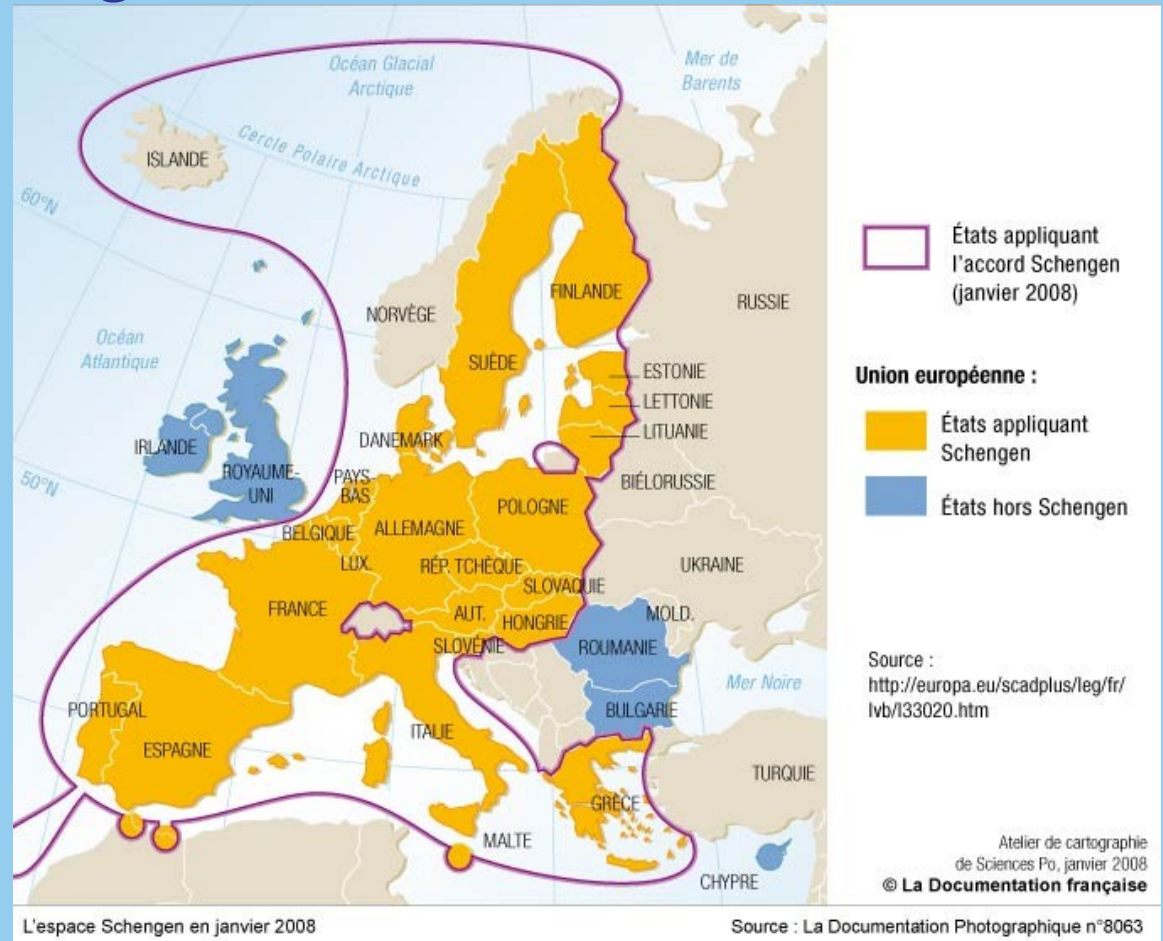


Les accords importants à connaître

- Le Conseil de l'Europe
- L'Union européenne
- L'espace Schengen
- La zone euro
- L'Association Européenne de Libre Echange (AELE)
- L'Espace Economique Européen (EEE)

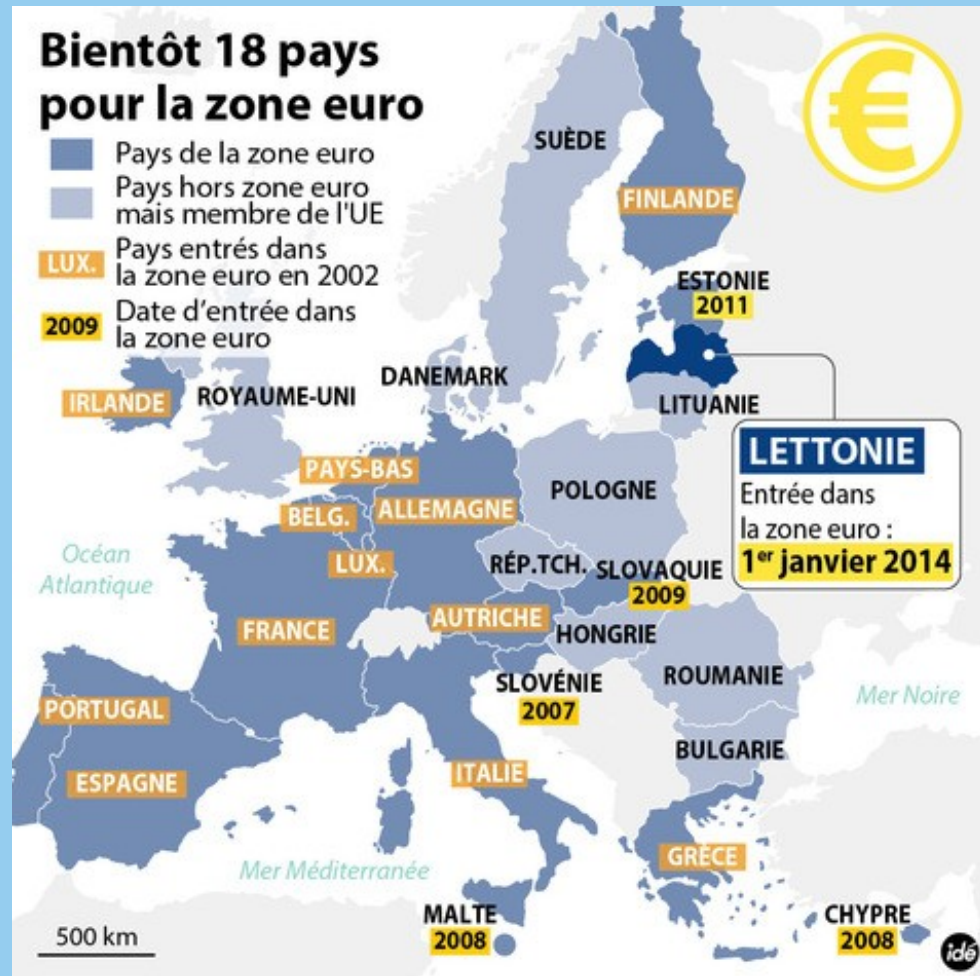
Les accords importants à connaître

- L'espace Schengen



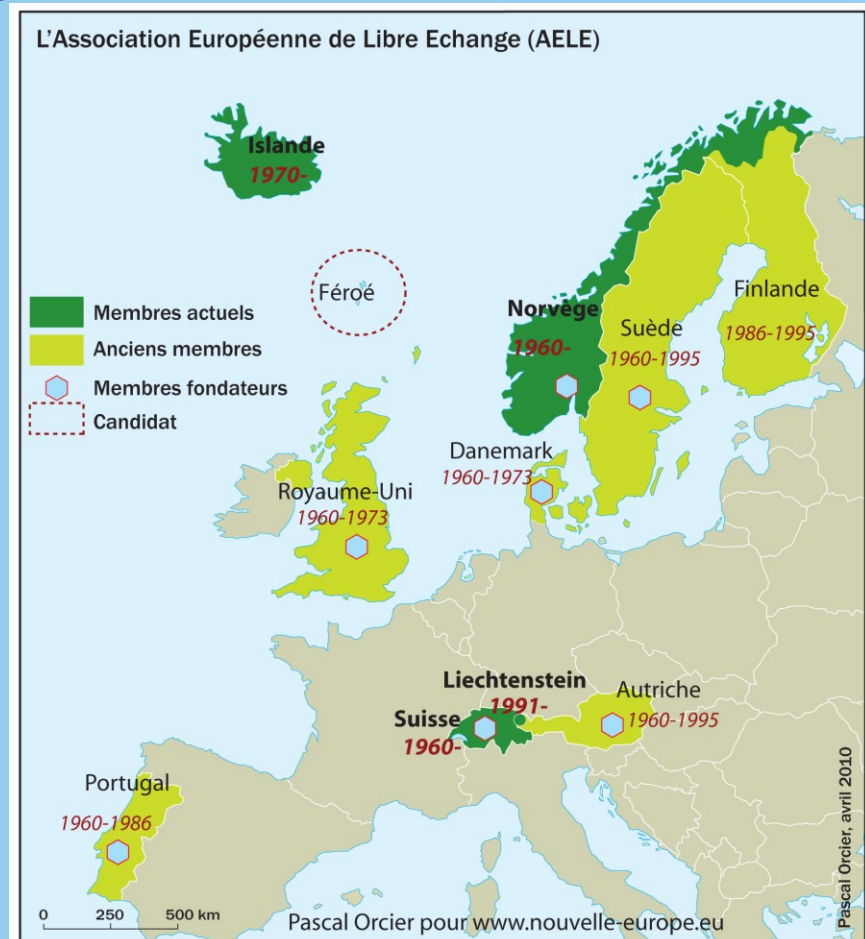
Les accords importants à connaître

- La zone euro



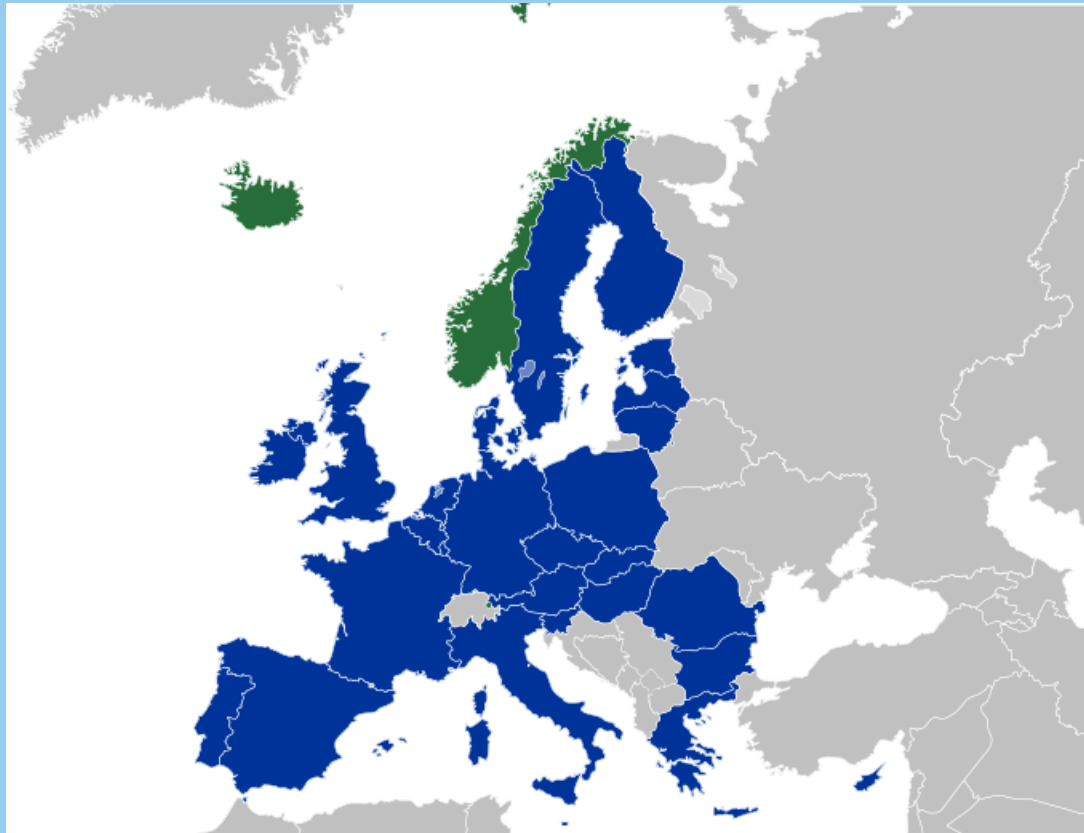
Les accords importants à connaître

- L'Association Européenne de Libre Echange (AELE)



Les accords importants à connaître

- L'Espace Economique Européen (EEE)



PARTIE 1 : Les institutions européennes



- I. Le Conseil de l'Europe
- II. L'Union européenne

LE CONSEIL DE L'EUROPE

- A/ Présentation du Conseil de l'Europe
- B/ Les grandes activités du Conseil de l'Europe

A/ Présentation du Conseil de l'Europe

- Introduction
- 1/ Les Conditions d'admission
- 2/ L'organisation du Conseil de l'Europe

Introduction

- Créé en 1949 (Traité de Londres, 5 mai 1949)



Le Conseil de l'Europe



47 Etats
membres

820 millions
de citoyens.

Préambule du Statut du COE

- *“Persuadés que la consolidation de la paix fondée sur la justice et la coopération internationale est d'un intérêt vital pour la préservation de la société humaine et de la civilisation;*
- *Inébranlablement attachés aux valeurs spirituelles et morales qui sont le patrimoine commun de leurs peuples et qui sont à l'origine des principes de liberté individuelle, de liberté politique et de prééminence du droit, sur lesquels se fonde toute démocratie véritable;*
- *Convaincus qu'afin de sauvegarder et de faire triompher progressivement cet idéal et de favoriser le progrès social et économique, une union plus étroite s'impose entre les pays européens qu'animent les mêmes sentiments;*
- *Considérant qu'il importe dès maintenant, en vue de répondre à cette nécessité et aux aspirations manifestes de leurs peuples, de créer une organisation groupant les Etats européens dans une association plus étroite”*

1/ Les conditions d'admission

➤ Etre un Etat démocratique

➤ Etre un Etat européen

- République Tchèque
Adhésion le 30 juin 1993.



2/ L'organisation du Conseil de l'Europe

- a. Le secrétaire général
- b. Le Comité des ministres
 - i. Composition
 - ii. Fonctions
- c. L'assemblée parlementaire
 - i. Composition
 - ii. Fonctions
- d. Le Commissaire aux droits de l'homme
- e. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE)
- f. La Cour Européenne des droits de l'homme
 - i. La composition de la Cour
 - ii. Les formations de jugement
 - iii. Les types de recours
 - iv. La procédure devant la CEDH

L'ORGANISATION DU CONSEIL DE L'EUROPE

- a) Le secrétaire général



Dirige et représente le Conseil de l'Europe

Orienté le programme stratégique et le Budget du Conseil de l'Europe

Thorbjørn Jagland

L'ORGANISATION DU CONSEIL DE L'EUROPE

- b) Le Comité des Ministres

Composé des représentants des 47
Etats
Présidence tournante tous les 6 mois
(mai – novembre 2014 : Azerbaïdjan)



Fonctions

- Coopération politique
- Admission des nouveaux membres
- Adoption des conventions et suivi des engagements internationaux
- Suivi de l'exécution des arrêts de la CEDH



L'ORGANISATION DU CONSEIL DE L'EUROPE

- c) L'assemblée parlementaire



Représentants des
parlements
nationaux

Présidente : Anne
Brasseur

L'ORGANISATION DU CONSEIL DE L'EUROPE

- L'assemblée parlementaire

Fonctions

- Élections du secrétaire général, du commissaire aux droits de l'homme et des juges de la CEDH
- Forum de discussion et de coopération interparlementaires
- Pouvoir de regard et d'enquête



L'ORGANISATION DU CONSEIL DE L'EUROPE

- L'assemblée parlementaire



Al Nashiri v. Poland and Husayn (Abu
Zubaydah) v. Poland 24 July 2014

El-Masri v. “The former Yugoslav Republic
of Macedonia” 13 December 2012

L'ORGANISATION DU CONSEIL DE L'EUROPE

- d) Le Commissaire aux droits de l'homme



Créé en 1999

Elu pour un mandat non renouvelable de 6 ans

Institution non judiciaire autonome

Nils Muižnieks

Missions

Visites dans les Etats membres et réalisation de rapports

Information et sensibilisation aux droits de l'homme



L'ORGANISATION DU CONSEIL DE L'EUROPE

- e) Le Congrès des Pouvoirs Locaux et régionaux de l'Europe

Assemblée politique paneuropéenne
composée de 636 élus

The Congress

Le Congrès

COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

Promotion de la démocratie locale
Encouragement de la décentralisation
Veille à l'application de la Charte
européenne de l'autonomie locale (1985)

L'ORGANISATION DU CONSEIL DE L'EUROPE

- f) La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)



La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)

- i) La Composition de la Cour

47 juges élus pour 9 ans

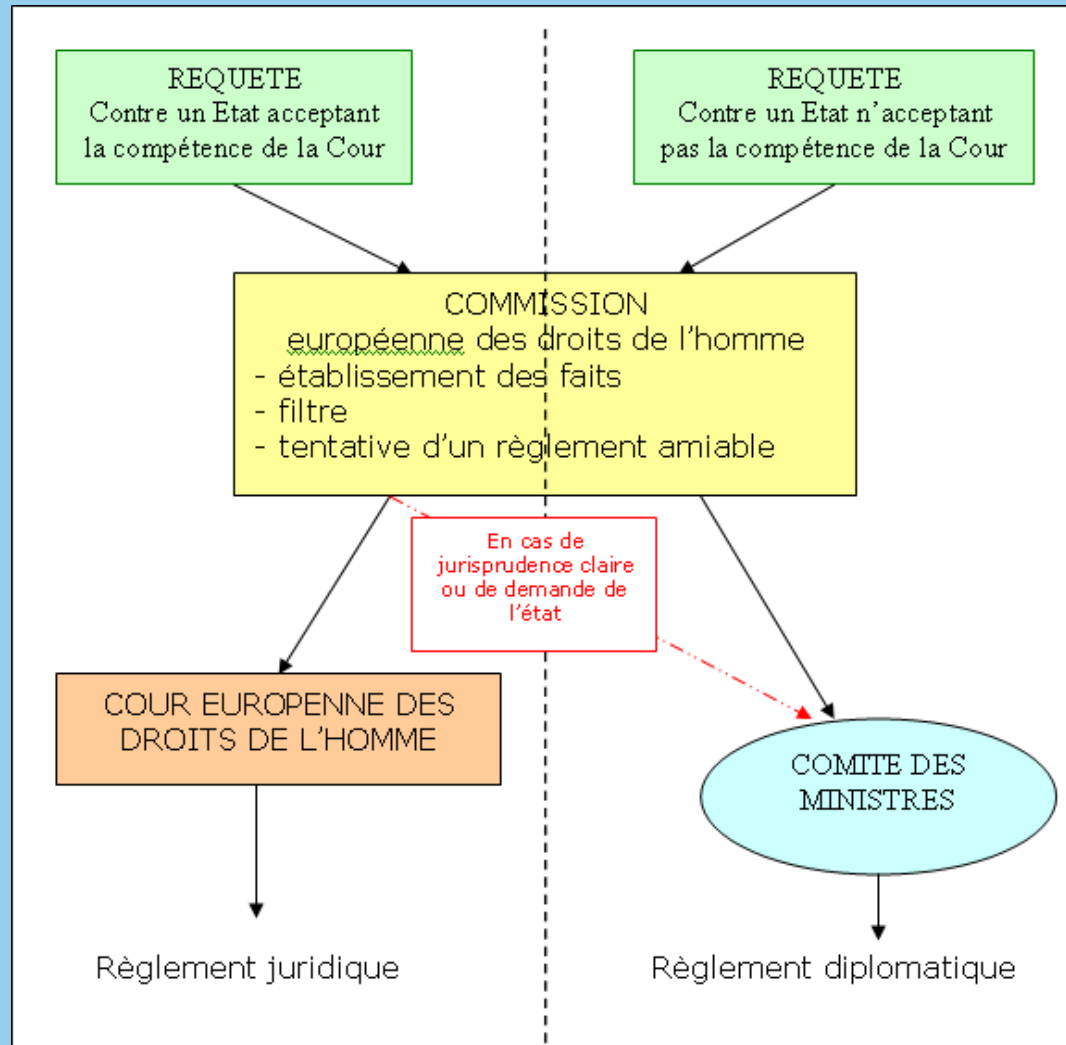
« Les juges doivent jouir de la plus haute considération morale et réunir les conditions requises pour l'exercice de hautes fonctions judiciaires ou être des jurisconsultes possédant une compétence notoire. » (article 21 CEDH)

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)

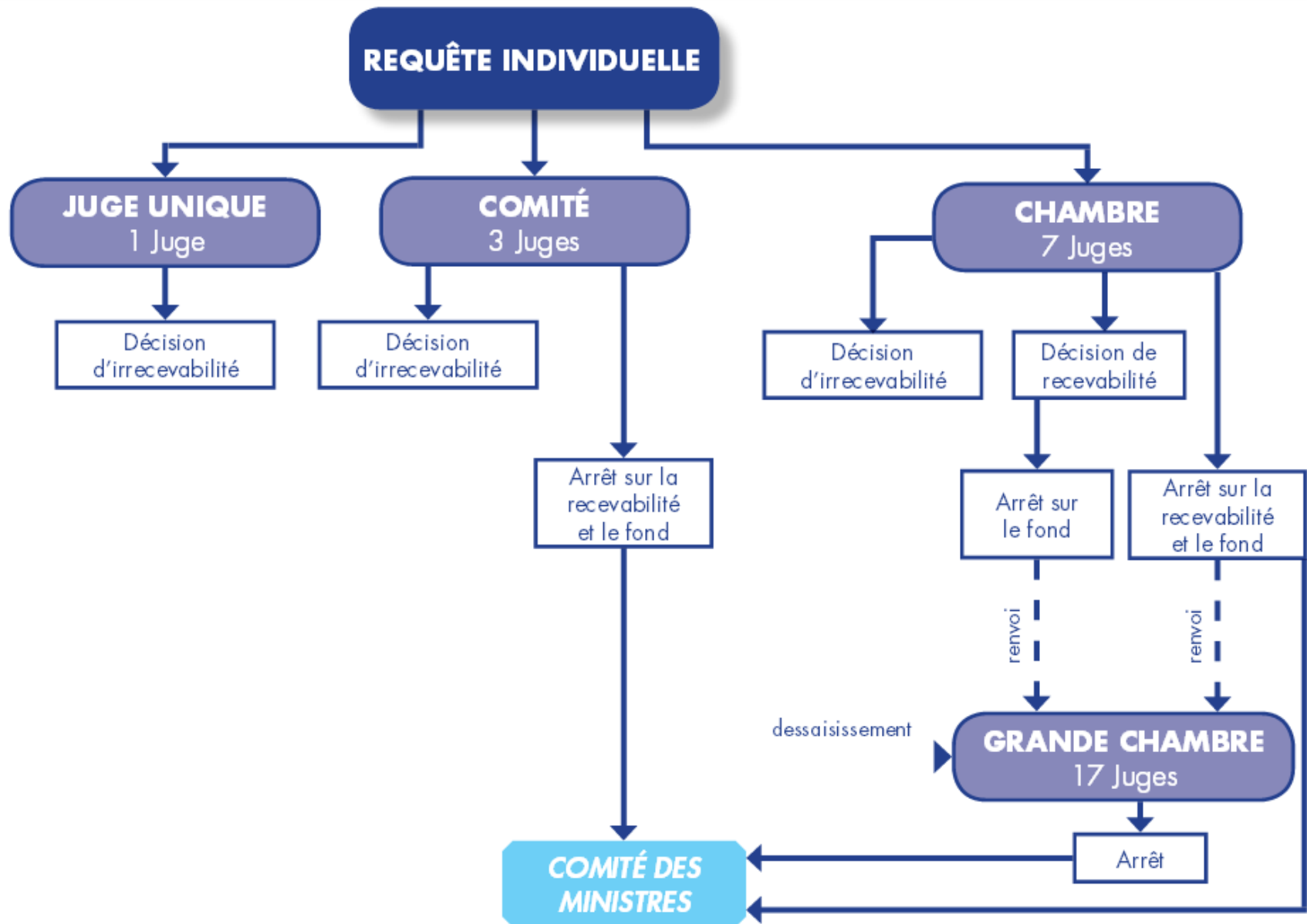
- ii) Les formations de jugement
 - L'ancienne organisation de la Cour
 - La nouvelle organisation de la Cour

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)

Ancienne organisation de la CEDH



Nouvelle organisation de la CEDH



La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)

- iii) Les types de recours
 - Le recours étatique
 - Le recours individuel

La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH)

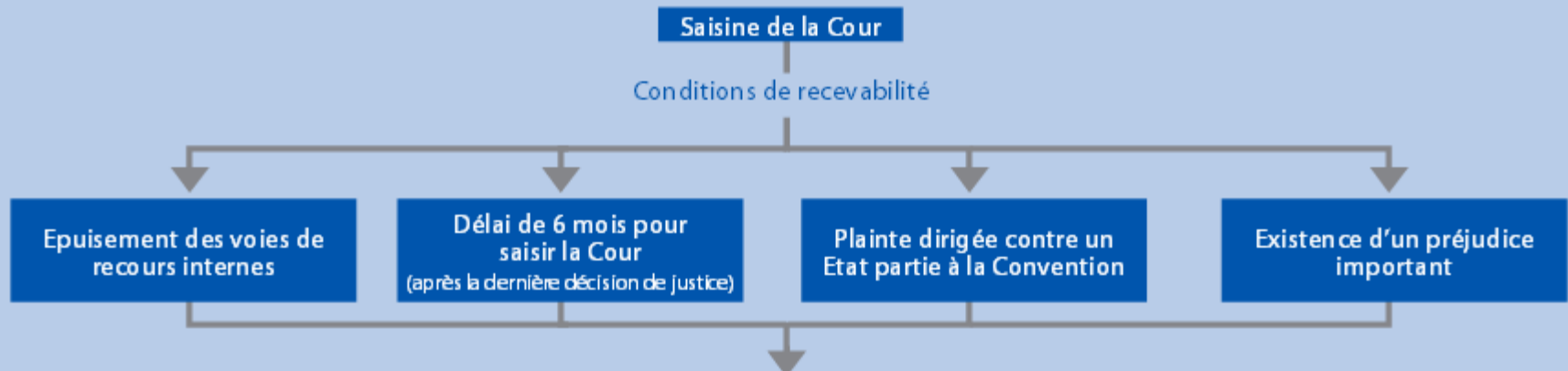
- iv) La Procédure devant la CEDH

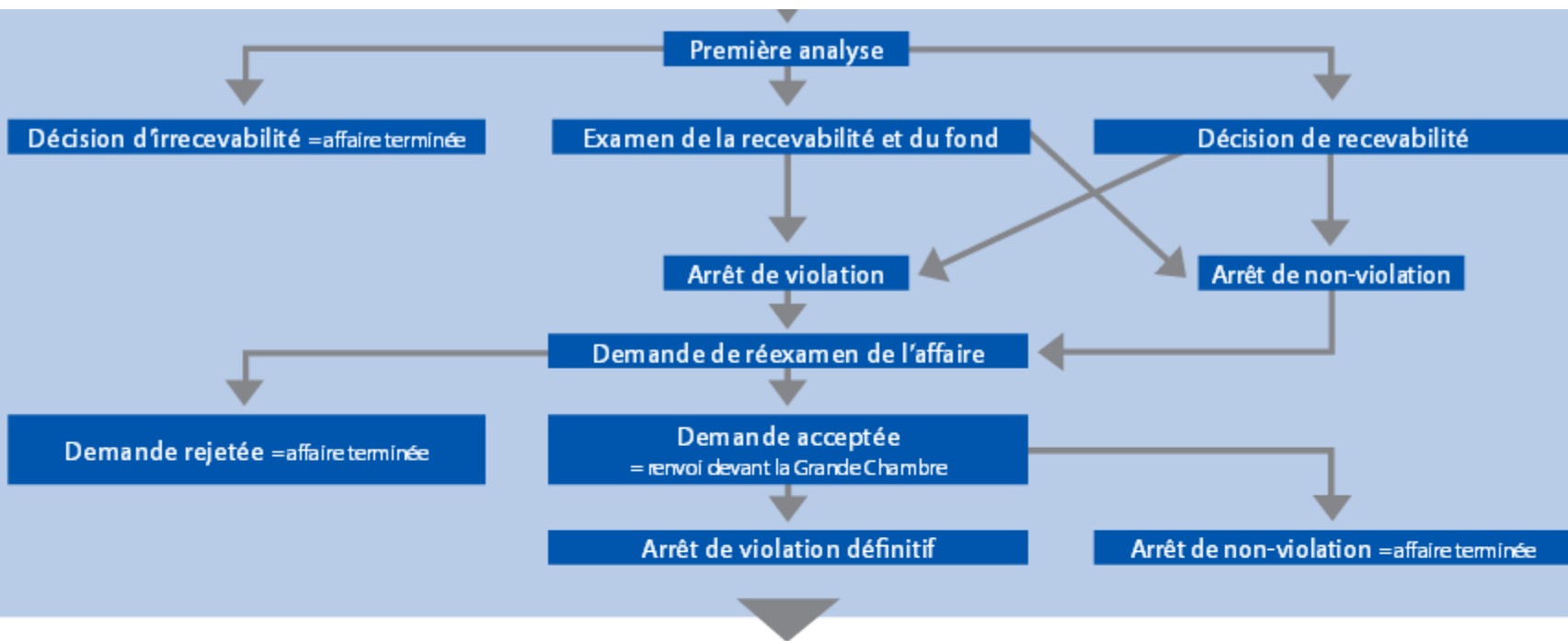
Le cheminement d'une requête

Procédure au niveau national



Procédure devant la Cour européenne des droits de l'homme





Exécution des arrêts



B/ LES GRANDES ACTIVITES DU CONSEIL DE L'EUROPE

- 1) Démocratie
- 2) Droits de l'homme
- 3) Etat de droit

LES GRANDES ACTIVITES DU CONSEIL DE L'EUROPE

- 1) La Démocratie

Assistante électorale

Garantie d'un processus électoral de
qualité

Transformation de la démocratie

Soutien de la démocratie locale

LES GRANDES ACTIVITES DU CONSEIL DE L'EUROPE

- 2) L'Etat de droit



Rappel

- Etat de police
- Etat légal
- Etat de droit

LES GRANDES ACTIVITES DU CONSEIL DE L'EUROPE

- L'Etat de droit

Commission européenne pour l'efficacité de
la justice



Créée le 18
septembre 2002

Amélioration de l'efficacité et du fonctionnement de la
justice dans les Etats membres

Développement de la mise en œuvre des instruments
élaborés par le Conseil de l'Europe dans ce but.

LES GRANDES ACTIVITES DU CONSEIL DE L'EUROPE

- La Commission de Venise



Commission pour la
démocratie par le droit

Conseille les Etats au
niveau de leur droit
constitutionnel

LES GRANDES ACTIVITES DU CONSEIL DE L'EUROPE

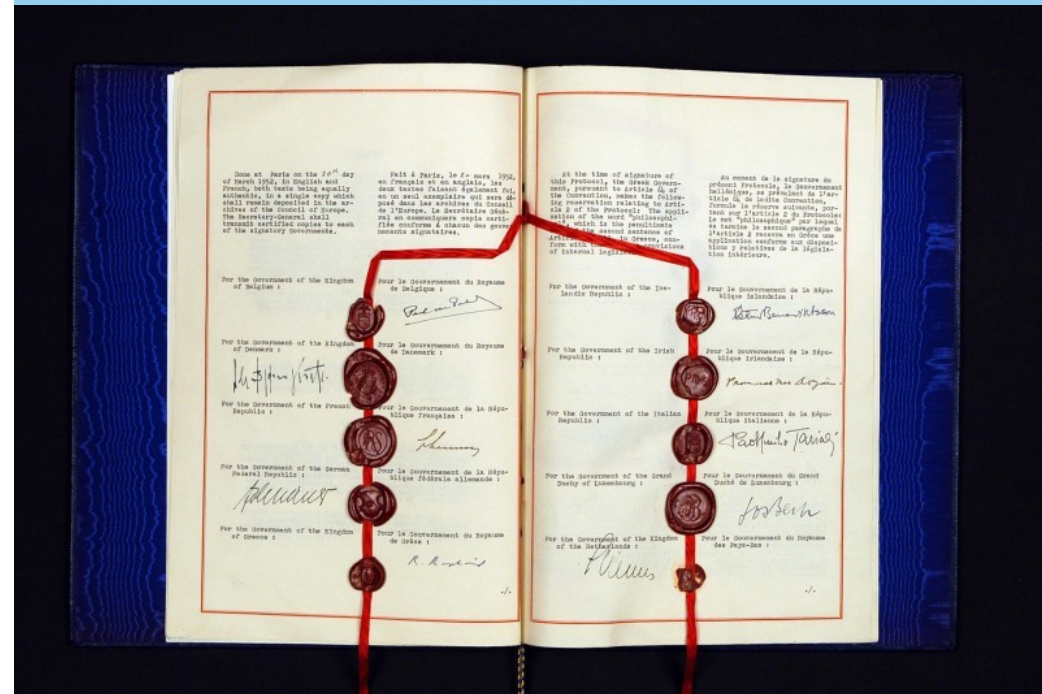
- 3) Les droits de l'Homme

a) La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

b) La Charte Sociale Européenne

a) La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

Adoptée le 4 novembre 1950



a) La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales

- i) Les droits civils
- ii) Les droits politiques
- iii) Les droits procéduraux

LA CONVENTION EDH

- i) Les droits civils
- Le droit à la vie
- L'interdiction de la torture
- Le droit à la liberté et à la sûreté
- L'interdiction de l'esclavage
- L'droit à la vie privée et familiale

LA CONVENTION EDH

- Le droit à la vie

Article 2

« le droit de toute personne à la vie est protégé par la loi »

LA CONVENTION EDH

- Le droit à la vie

La peine de mort
Interdite en toutes
circonstances depuis
2002

- *Soering*, 7 dec. 1989
- *Al-Saadoon et Mufdhi*,
2 mars 2010



LA CONVENTION EDH

- Le droit à la vie
- Les questions éthiques

Avortement

A, B, C c Irlande,

16 décembre 2010



Euthanasie



Haas c. Suisse, 2011

Gross. C. Suisse

14 mai 2013

LA CONVENTION EDH

- L'interdiction de la torture

Article 3

« nul ne peut être soumis à la torture, ou à des peines ou traitements inhumains ou dégradants »



LA CONVENTION EDH

- Le droit à la liberté et à la sûreté

Article 5

Interdiction des détentions arbitraires

Obligation d'information des raisons de son
arrestation

LA CONVENTION EDH

- Interdiction de l'esclavage

Siliadin contre France, du 26 juillet 2005

- Agissements publics mais aussi privés
- Une obligation d'incrimination à la charge des Etats membres
- Esclavage = travail forcé + obligation pour la victime de vivre dans la dépendance totale d'autrui, avec impossibilité matérielle ou juridique de changer de condition.

60 ANS DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

INTERDICTION DE L'ESCLAVAGE ET DU TRAVAIL FORCÉ



Nul
ne peut être
traité
comme un **esclave**
ou être obligé d'accomplir un travail forcé



**LA CONVENTION
VOUS APPARTIENT !**

www.echr.coe.int



LA CONVENTION EDH

- Le droit à la vie privée et familiale
- La vie privée personnelle
 - la protection des données personnelles (S. et Marper c. Royaume Uni, 4 décembre 2008)
 - droit à l'image (Von Hannover c Allemagne, 2004)
 - liberté sexuelle (Dudgeon c. RU de 1981 et Christine Goodwin c RU, 1996)

LA CONVENTION EDH

- La vie privée sociale

Le droit d'établir et d'entretenir des relations avec d'autres êtres humains.



L'interdiction de toute interdiction générale du travail

LA CONVENTION EDH

- L'autonomie personnelle

KA et AD c Belgique, 2005

« La faculté pour chacun de mener sa vie comme il l'entend peut également inclure la possibilité de s'adonner à des activités perçues comme étant d'une nature physiquement ou moralement dommageables ou dangereuses pour sa personne. En d'autres termes, la notion d'autonomie personnelle peut s'entendre au sens du droit d'opérer des choix concernant son propre corps »

LA CONVENTION EDH

- Vie familiale

Schalk et Kopf c
Autriche, 2010

Vallianatos et autre c.
Grèce, 7 novembre
2013, grande
chambre.



LA CONVENTION EDH

- Protection du domicile
 - droit à un environnement sain



- Protection de la correspondance



LA CONVENTION EDH

- ii) Les droits politiques
- La liberté de pensée, de conscience et de religion
- La liberté d'expression
- La liberté de réunion, d'association, d'adhésion à un syndicat
- L'interdiction de la discrimination

LA CONVENTION EDH

- La liberté de pensée, de conscience et de religion (Article 9)
 - implique la neutralité de l'Etat
 - *Eweida et autre c.*

*Royaume Uni,
15 janvier 2013*



LA CONVENTION EDH

- La liberté d'expression

« la liberté d'expression constitue un des fondements essentiels d'une société démocratique, un des conditions primordiales de son progrès, et de l'épanouissement de chacun. Sous réserve du §2 de l'article 10, elle vaut non seulement pour les informations et les idées considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui choquent ou inquiètent l'état ou une fraction quelconque de la population. Ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels il n'est pas de société démocratique. » (Handyside, 1976)

LA CONVENTION EDH

Eon c. France
2013

LA SANCTION D'HERVÉ EON
ALLÉGÉE PAR LA COUR DES DROITS
DE L'HOMME DANS L'AFFAIRE
"CASSE-TOI POV'CON"



LA CONVENTION EDH

- La liberté de réunion, d'association et d'adhésion à un syndicat
- L'interdiction de discrimination
 - « La jouissance des droits et libertés reconnus dans la présente Convention doit être assurée, sans distinction aucune, fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation. »

LA CONVENTION EDH

- iii) Les droits procéduraux

« toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue, équitablement, publiquement, dans un délai raisonnable par un tribunal impartial, indépendant, établi par la loi, qui décidera soit des contestation sur ces droits et obligations de caractère civil, soit du bien fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elles » (Golder, 1975)

b) La Charte sociale européenne

- 18 octobre 1961, Turin
 - 1996, Strasbourg



PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**En quelle année a été fondée la
première communauté
européenne ?**

Comment s'appelait-elle ?

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**En quelle année ont été fondées
les autres communautés
européennes ?**

Comment s'appelaient-elles ?

Pour rappel !

- CECA : Communauté européenne du charbon et de l'acier, 1951.
- CEE : Communauté économique européenne, 1957
- CEEA : Communauté européenne de l'énergie atomique, 1957

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**Citez-moi trois des pères
fondateurs de l'UE ?**

Pour rappel !

- **Konrad Adenauer**
- Joseph Bech
- Johan Willem Beyen
- **Winston Churchill**
- **Alcide de Gasperi**
- Walter Hallstein
- Sicco Manshol
- **Jean Monnet**
- **Robert Schuman**
- **Paul-Henri Spaak**
- **Altiero Spinelli.**

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**Qu'est ce que l'acte unique
européen ?**

**En quelle année a-t-il été
signé ?**

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**De quelle année date le traité de
Lisbonne ?**

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

Quel est l'hymne européen ?

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**Quelle est la date de la journée
de l'Europe ?**

Pour rappel !

9 mai 1950, déclaration Schuman

“L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait.”

“La mise en commun des productions de charbon et d'acier assurera immédiatement l'établissement de bases communes de développement économique, première étape de la Fédération européenne, et changera le destin des régions longtemps vouées à la fabrication des armes de guerre dont elles ont été les plus constantes victimes.”

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

Qu'elle est la devise de l'UE ?

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**Combien y a-t-il d'état membres
de l'UE ?**

Quel est le dernier état admis ?

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**Combien y a-t-il d'institutions de
l'UE ?**

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**Quelle institution a l'initiative de
la législation ?**

**Quelles sont les deux
institutions de la procédure
législative ordinaire ?**

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**Quels sont les traités actuels de
l'UE ?**

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**Où est le siège officiel du
Parlement européen ?**

En a-t-il d'autres ?

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**Comment sont élus les députés
européens ?**

Depuis quand ?

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**Comment se regroupent les
députés au sein du parlement ?**

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**Qui approuve la nomination du
président et des membres de la
Commission ?**

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**Quelle est l'institution qui a pour
vocation de défendre l'intérêt
de l'Union ?**

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**Qui est le président de la
Commission européenne ?**

Pour Rappel !

- Jose Manuel BARROSO (jusqu'au 31 octobre 2014)
- Jean-Claude Juncker, à partir du 1^{er} novembre 2014.

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**Qui est le président du Conseil
européen ?**

Le Conseil européen

- Président :
 - Herman Van Rompuy (-> novembre 2014)
 - Donald Tusk (à partir du 1^{er} décembre 2014)



PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**Depuis quand le conseil
européen est il une institution ?**

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**Qui assure la présidence du
Conseil ?**

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

Qu'est ce que le COREPER ?

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

Où siège la CJUE ?

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

**Combien y a-t-il de juge au sein
de la CJUE ?**

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

Que sont les avocats généraux ?

PARTIE II : L'UNION EUROPEENNE

Que peuvent effectuer les juges nationaux s'ils sont saisis d'un doute sur l'interprétation d'une disposition de droit de l'Union ?

Le Conseil européen

I. CLIMAT ET ÉNERGIE

Conformément à ses conclusions des 20 et 21 mars 2014 et des 26 et 27 juin 2014, le Conseil européen prendra une décision finale sur le nouveau cadre d'action en matière de climat et d'énergie, y compris sur des mesures supplémentaires visant à renforcer la sécurité énergétique de l'Europe et sur des objectifs spécifiques en matière d'interconnexion à l'horizon 2030.

II. QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Le Conseil européen examinera la situation économique au sein de l'Union européenne sur la base d'un exposé de la Commission et des travaux entrepris par le Conseil.

III. AUTRES POINTS

En fonction de l'évolution de la situation internationale, le Conseil européen pourra également être amené à se pencher sur certaines questions de politique étrangère.

[*évent.* Sous réserve d'un vote d'approbation du Parlement européen portant sur le président, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et les autres membres de la Commission en tant que collègue, le Conseil européen adoptera une décision portant nomination de la Commission européenne.]

Conclusion

Article 6, §2, TUE :

« l'Union adhère à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales »

- Problème des compétences
- Mécanisme du co-défendeur
- Implication préalable de la CJUE